

RAPPORT HYPERTEXTE

Le livre numérique

Rédacteur : FONTANA Emeline

Courriel : emeline.fontana@hotmail.fr

Tél. : 06.35.56.93.39

Mandataire : Maison d'Édition « Books »

70, boulevard chavé

13005 Marseille cedex 4

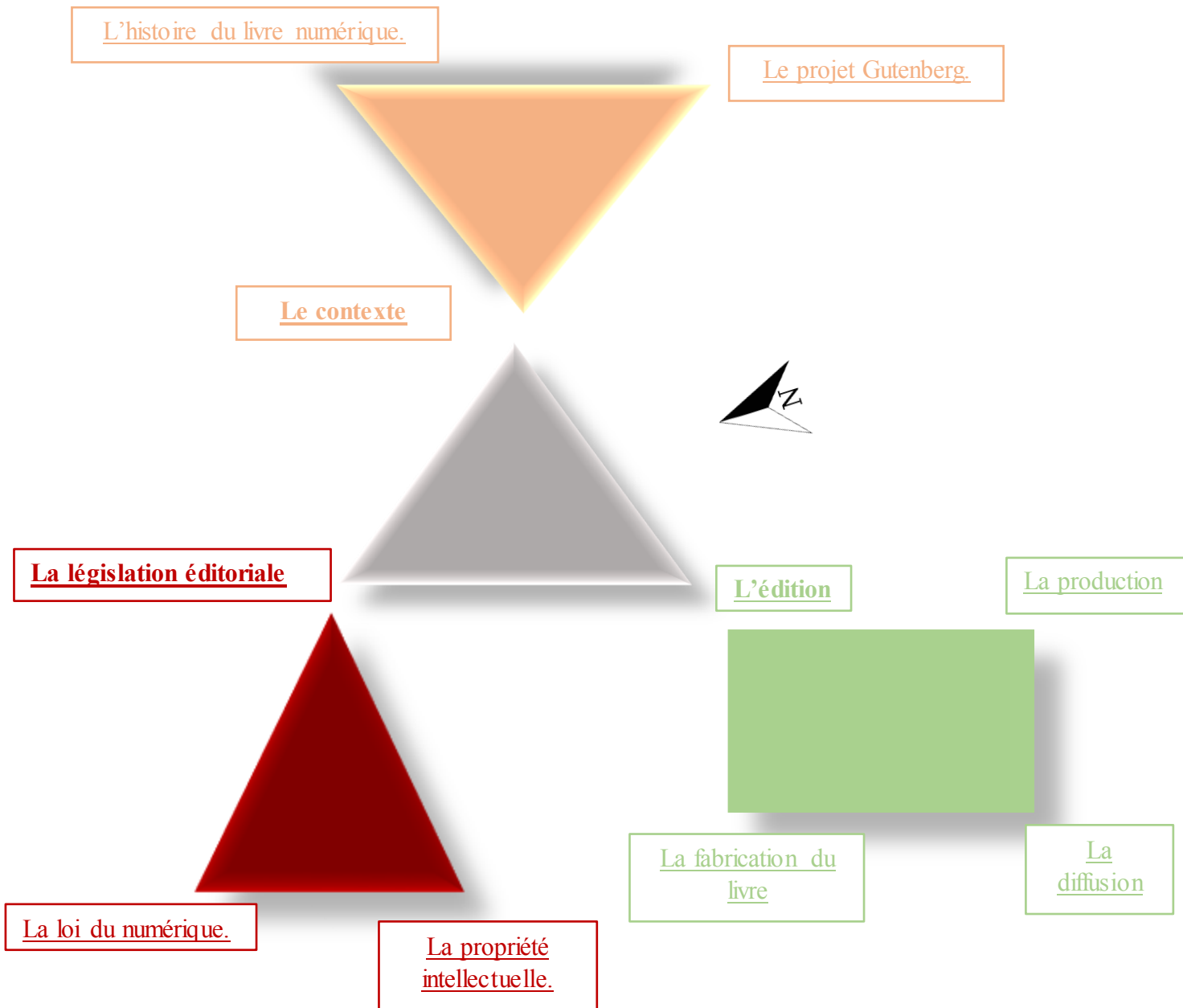
Rapport livré le 12 juin 2020

Table des matières

▪ GEOTEXTE	3
▪ Le parcours de navigation	4
▪ La page d'accueil	5
▪ L'édition	6
<i><u>L'édition papier vs l'édition numérique ? Point sur la situation en France.</u></i>	
<i><u>Qu'est-ce que l'édition ?</u></i>	8
<u>La production</u>	10
<u>La diffusion</u>	12
<u>La fabrication du livre</u>	14
▪ La législation éditoriale	18
<u>La loi du numérique</u>	19
<u>La propriété intellectuelle</u>	22
▪ Le contexte	28
<u>L'histoire du livre numérique</u>	29
<u>Le projet Gutenberg</u>	34
▪ Bibliographie	36

GÉOTEXTE

Qu'est-ce qu'un géotexte ? Bien avant l'invention des satellites, les navigateurs utilisaient différents outils pour se repérer dans leur parcours maritime. Considérez ce géotexte comme votre boussole. Au sein de ce rapport, il vous orientera dans chacun de vos déplacements sous la forme de lien hypertexte. Dans chaque partie, une icône symbolisant le géotexte vous indiquera votre localisation.



Le parcours de navigation

Afin d'éviter une lente et longue perdition, ce rapport vous propose deux parcours de navigation. Une question en particulier ? Envie de découvrir un sujet ? Il vous suffit de choisir parmi un des parcours.

Vous vous êtes trompés ? Pas de panique, à la fin de chaque rubrique la boussole vous indique le lien qui vous permet de revenir soit sur cette page, soit sur la page d'accueil !

Premier parcours

De l'édition imprimée à l'édition numérique : les évolutions de la chaîne du livre.

- L'édition

Qu'est-ce que l'édition ?

La production

La diffusion

La fabrication du livre

- La législation éditoriale

La propriété intellectuelle.

- Le contexte

Le projet Gutenberg.

Second parcours

Le livre numérique : son potentiel.

- L'édition

L'édition papier vs l'édition numérique ? Point sur la situation en France.

La diffusion

La fabrication

- La législation éditoriale

La loi du numérique.

- Le contexte

L'histoire du livre numérique.



➤ [La page d'accueil](#)

La page d'accueil

Les différents chapitres peuvent être lus de manière autonome. Cliquez sur celui qui vous intéresse.

[L'édition](#)

[La législation éditoriale](#)

[Le contexte](#)

[Bibliographie](#)



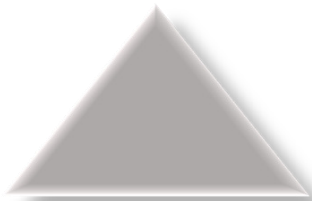
➤ [Le parcours de navigation.](#)

L'édition

Bienvenue dans le chapitre destiné à « L'Édition ».

Vous pouvez trouver des informations sur :

- Édition papier vs édition numérique ? Le point sur la situation en France.
- Qu'est-ce que l'édition ?
- Différentes formes de production dues aux nouvelles technologies.
- La circulation des contenus.
- La fabrication.



L'Édition

L'édition papier vs l'édition numérique ? Point sur la situation en France.

Qu'est-ce que l'édition ?

La production : différentes formes de production dues aux nouvelles technologies

La fabrication du livre

La diffusion : la circulation des contenus.



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation.](#)

L'Édition

Table des matières du chapitre :

- **L'édition**

L'édition papier vs édition imprimée : le point sur la situation en France.

Qu'est-ce que l'édition ?

L'édition papier vs l'édition numérique ? Point sur la situation en France.

Stephan V., 2020, « Communiqué de presse – 10^e édition du baromètre des usages du livre numérique ». Consulté sur le site : <https://www.sne.fr/actu/communiquede-presse-dixieme-edition-du-barometre-des-usages-du-livre-numerique/>. (Consulté le 10/06/2020)

Le Syndicat National de l'Édition (SNE), la Société Française des Intérêts des Auteurs (SOFIA) et la Société des Gens de Lettres (SGDL) ont diffusé, en 2020, les résultats de la 10^e édition du baromètre des usages du livre numérique. L'enquête est orientée sur les différences d'usages entre les livres numériques, les livres audio (numérique ou CD) et les livres imprimés.

Dans son communiqué, le SNE précise que son enquête s'est déroulée en amont de la crise sanitaire (Covid-19) en France. L'enquête confirme une hausse des pratiques d'utilisation du livre numérique ou livre audio. Les résultats prouvent une certaine complémentarité dans l'usage des différents supports.

Selon le SNE, les livres audio sont utilisés durant les situations de déplacements ; quant au livre numérique, il est employé pour les déplacements quotidiens ainsi que dans le milieu professionnel. Le livre numérique et le livre imprimé sont également présents au domicile des Français, durant les périodes de vacances et le soir.

Concernant les supports, 42 % des Français emploient le smartphone pour la lecture des livres numériques et 56 % préfèrent les livres audio numériques. L'enquête précise que les consommateurs favorisent l'achat des livres imprimés et numériques en France alors que l'emprunt en bibliothèque est davantage dédié aux livres audio physiques. Aussi la bibliothèque privée des Français est constituée d'environ 220 à 260 livres imprimés, et 90 à 120 livres numériques. Les Français comptent 5 à 10 livres audio.

Enfin, le Syndicat National de l'Édition, la Société Française des Intérêts des Auteurs et la Société des Gens de Lettres constatent une évolution concernant l'emprunt au sein des bibliothèques : 27 % pour les livres numériques (contre 21 % en 2019) et 49 % des livres audio. Les estimations concernant l'avenir du numérique restent positives. Un tiers des lecteurs de livres numériques pensent augmenter leurs usages du support. De plus, le Syndicat et les deux sociétés précisent que la lecture, quel que soit le support, est associée à une notion de plaisir.

Qu'est-ce que l'édition ?

Epron B. & Vitali-Rosati M., 2018, *L'édition à l'ère numérique*. La Découverte, pp. 5-10.

Benoît Epron et Marcello Vitali-Rosati ont travaillé sur une définition de l'édition à l'ère numérique. Ils exposent dans leurs ouvrages les avancées technologiques. Ces dernières ont modifié le sens et le monde de l'édition. Ils expliquent comment se constituait l'édition, avant l'ère numérique.

Epron et Vitali-Rosati (2018) présentent l'édition comme un processus de médiation permettant à son contenu d'exister et d'être accessible. Ils dénombrent trois fonctions différentes dans le processus : une fonction de choix et de production, une fonction de légitimation et une fonction de diffusion.

La fonction de choix vient d'une sélection parmi plusieurs contenus proposés. La qualité et/ou les exigences du marché déterminent ce qui est considéré comme digne d'être rendu accessible. Depuis le XV^e siècle, ce choix est garanti par les maisons d'édition. Epron et Vitali-Rosati (2018) précisent qu'une instance éditoriale peut commander à ses auteurs un ouvrage au sein duquel elle décide du format, du sujet à traiter et du nombre de pages. La procédure plus courante est qu'un auteur propose son ouvrage à une maison d'édition. Celle-ci, si le livre est choisi, le soumettra au travail de relecture, de révision, de mise en forme et mise en page. Epron et Vitali-Rosati indiquent que l'instance éditoriale va produire du contenu, en le retravaillant dans l'optique d'une publication.

La fonction de légitimation est garantie par le pouvoir symbolique de qualité que confère l'instance éditoriale. Selon la nature de l'instance éditoriale, sa légitimation aura davantage de poids, mais dans tous les cas, l'ouvrage sera reconnu par le lectorat. Les deux auteurs formulent

l'idée que la fonction de légitimation établit une différence entre les contenus, indiquant une estimation de la valeur et du sens.

La fonction de diffusion est liée à l'instance éditoriale. C'est elle qui confère la visibilité de l'œuvre, ainsi qu'une adresse. Epron et Vitali-Rosati (2018) expliquent que c'est à l'instance éditoriale de créer une relation entre le producteur du contenu et son lecteur. L'ouvrage doit être analysé : il ne s'agit pas simplement d'un processus de diffusion, mais aussi d'un processus d'identification d'un lectorat. Epron et Vitali-Rosati (2018) soulignent qu'il y a une nécessité de cibler le lectorat de l'ouvrage, de comprendre ses besoins, ses désirs afin que le contenu adressé soit pertinent. Epron et Vitali-Rosati (2018) constatent que la fonction de production et la fonction de diffusion sont intrinsèques : les choix du titre, du format, de la mise en forme ainsi que le langage du livre sont décidés par la fonction de diffusion.

Enfin, à partir des années 1990, les instances éditoriales émergent rapidement du Web où les trois fonctions s'incarnent différemment. Bouleversant le panorama de l'édition ancré depuis ces derniers siècles de nouveaux acteurs apparaissent tandis que les acteurs du monde du papier tentent de s'adapter.

Vous pouvez également lire :

- [La production : différentes formes de production dues aux nouvelles technologies](#)
- [La diffusion : la circulation des contenus.](#)
- [La fabrication du livre](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation.](#)

La production

Table des matières du chapitre :

La production : différentes formes de production dues aux nouvelles technologies

Différentes formes de production dues aux nouvelles technologies.

Epron B. & Vitali-Rosati M., 2018, *L'édition à l'ère numérique*. La Découverte, pp. 35-72.

Les outils numériques proposent une diversité de choix technologiques bouleversant la conception de l'écriture et la production de contenu.

Benoît Epron et Marcello Vitali-Rosati (2018) posent le constat que l'édition numérique rend accessible des domaines d'activités, jusque-là réservés au monde de l'édition. Les nouvelles technologies ont été développées pour s'adapter aux besoins de l'informatique, puis du Web. Des conséquences émergent ; les techniques du métier ne relèvent plus seulement des professionnels de l'édition, et les éditeurs doivent composer avec des technologies ne correspondant pas forcément aux enjeux antérieurs.

La question du format en est l'exemple. D'après Epron et Vitali-Rosati (2018), le format conditionne la forme éditoriale, la lisibilité du lecteur, mais aussi les circuits de distribution. Les formats de fichiers destinés à l'édition numérique devaient proposer un standard ainsi qu'une protection. Les premières productions éditoriales numériques commerciales se sont répandues avec le PDF, DOC, ODT, TXT pour arriver à une spécialisation comme l'OEB (Open ebook), mobi (Mobipocket racheté par Amazon), l'azw (format exclusif de Kindle Amazon) et le BBoB (format utilisé par Canon ou Sony). Ainsi dans les années 2000, le choix du format de production définit les possibilités du circuit de diffusion.

Les éditeurs sont confrontés à un nouvel « écosystème » modifiant les structurations du marché économique. Devenu plus vaste et plus friable, l'ensemble des acteurs se sont décidés pour un format standard, afin de stabiliser le marché : ePub.

La question du format conditionnait déjà les produits éditoriaux imprimés ; la collection de poches « Repères » avec un format de 128 pages, déterminé en amont par le processus de

fabrication. Le livre numérique donne certains avantages au lecteur comme la modification de paramètres de lecture. Cela engendre une perte de contrôle de l'éditeur.

Le choix du *fixed layout* (mise en page fixe) par l'éditeur va proposer une forme homothétique. Cela permet aux formats ne correspondant pas au départ de s'adapter aux différents dispositifs de lecture. *Le reflowable* permet un rendu pertinent, quels que soient le dispositif ou les paramètres.

La chaîne de production numérique permet une imitation et une transformation réciproque des deux supports fondamentaux. En témoignent les techniques de numérisation, d'éditions augmentées — des livres hypertextuels sans parcours de lecture linéaire de référence, pouvant contenir des vidéos ou contenus interactifs.

Epron et Vitali-Rosati (2018) évoquent le développement de l'autoédition depuis les années 2000. Amazon obtient un taux de production de 40 % des ouvrages numériques autoédités en 2016, soit 25 % de son chiffre d'affaires.

Enfin, les différentes formes numériques amoindrissent la fonction de production : la transformant en production de contenus uniquement. Les frontières de l'édition sont remises en question notamment avec — de manière non exhaustive — les blogs, les wikis ou les réseaux sociaux.

Vous pouvez également lire :

- [L'édition](#)
- [La diffusion : la circulation des contenus.](#)
- [La fabrication du livre](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation.](#)

La diffusion

Table des matières du chapitre :

La diffusion : la circulation des contenus.

La circulation des contenus.

Epron B. & Vitali-Rosati M., 2018, *L'édition à l'ère numérique*. La Découverte, pp. 92-114.

La naissance du Web a eu un impact sur le monde de la diffusion et de la circulation des contenus. Epron et Vitali-Rosati (2018) soulignent que le changement concerne principalement la facilité de circulation des contenus et leurs accessibilités.

La nouvelle forme de circulation apparaît dans les années 1990, avec le formatage d'un document en HTML et le dépôt sur un serveur ; le document est « publié ». Le vocabulaire propre à l'édition s'adapte à l'univers du numérique. De plus, Epron et Vitali-Rosati (2018) précisent que la diffusion du Web produit une accessibilité au public incomparablement plus élevée que pourrait proposer une maison d'édition. Ils distinguent trois stades d'évolution du Web.

Le Web 1,0 « Web statique » est proche de l'édition imprimée puisqu'il est fondé sur une idée du document comme une ressource stable : c'est la représentation d'une page imprimée.

Le Web 2.0 « Web social » change le rôle des « lecteurs », puisque ces derniers peuvent contribuer, compléter, enrichir les contenus qui deviennent ainsi dynamiques. Il y a donc une perte de stabilité des contenus.

Le Web 3.0 « Web sémantique » vient ajouter une troisième relation entre les documents, les « lecteurs » et les machines. Les instances éditoriales capables d'organiser des contenus sont à présent des algorithmes. Néanmoins, la circulation des contenus sur le Web rencontre une difficulté : la visibilité. Un contenu doit être référencé, annexé sinon il est noyé dans une masse d'informations. Pour cela, des « instances éditoriales » se chargent de la fonction éditoriale.

L'acronyme GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) symbolise les instances dominantes de la circulation des contenus. Epron et Vitali-Rosati (2018) estiment

qu'Amazon obtient 74 % des ventes de livres numériques aux États-Unis. Il en est l'acteur le plus important. Les GAFAM proposent trois modèles de circulation, concernant l'édition.

Le modèle éditorial, où l'éditeur sélectionne les contenus et joue un rôle clé dans le circuit de distribution. Ce modèle est remis en question après le passage à l'édition numérique. En raison de la croissance rapide des ventes de livres imprimés en ligne, Amazon inverse le rapport de force entre l'amont de la filière (l'édition) et l'aval (la distribution).

Le modèle de la publication Web impose une dissociation entre les circuits de distribution/diffusion et celui du financement. À la différence du secteur de l'édition, l'édition Web repose directement sur le financement publicitaire.

Le modèle académique — ou l'édition académique — concerne les manuels scientifiques, de formation ou de recherche. L'abonnement pour les publications académiques, sur format papier, puis numérique, reste un fonctionnement intéressant économiquement.

Epron et Vitali-Rosati expliquent qu'un autre support prend de l'importance au sein de l'édition Web : les bibliothèques. Grâce à l'intégration des produits éditoriaux numériques, les bibliothèques déploient une offre documentaire adressée à une communauté de lecteurs. Cela amène à interroger le maillage territorial, à une offre accessible n'importe où et qui rassemble une communauté autour d'un thème — comme les ressources proposées dans Gallica par la Bibliothèque National de France.

Vous pouvez également lire :

- [L'édition](#)
- [La production : différentes formes de production dues aux nouvelles technologies](#)
- [La fabrication du livre](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation.](#)

La fabrication du livre

Table des matières du chapitre :

La fabrication du livre

La fabrication du livre

Document 1 : Syndicat National de l'Édition, 2017, « Fabrication du livre », <https://www.sne.fr/realiser-un-livre/fabrication-du-livre/>. (Consulté le 10/06/2020)

Document 2 : Kloetzli S., 2016, « Les étapes de la fabrication du livre », <https://www.actuallitte.com/article/monde-edition/les-etapes-de-la-fabrication-du-livre/65537>. (Consulté le 10/06/2020)

Document 3 : Soual, L., 2015, « 1. Petite histoire du livre numérique », *Le livre numérique en bibliothèque : état des lieux et perspectives*. Éditions du Cercle de la Librairie, pp. 19-28.

Kloetzli (2016), le Syndicat National de l'Édition (2019) et Soual (2015) partagent l'idée que les innovations technologiques amènent une nouvelle dynamique au monde de l'édition. Les liseuses électroniques, ou les formats de fichiers qui permettent déjà au lecteur de personnaliser leurs paramètres de lecture sont les indices du nouveau marché de l'adaptabilité au lecteur. Kloetzli, le Sne et Soual rejoignent cette idée et vont expliquer comment ce concept s'est insinué dès la fabrication du livre.

I. Les formes de fabrication

Le marché du livre recense de nombreuses innovations technologiques bouleversant la chaîne du livre. Cela concerne également les processus de fabrication du livre, corrélés avec les différentes formes de production.

Kloetzli (2016), journaliste à ActuaLitté, précise que la production de masse du livre se diversifie. De nouvelles formes d'impression et de fabrication apparaissent comme l'offset et l'impression numérique. À l'inverse, certaines imprimeries tentent de perpétuer le savoir-faire artisanal de la confection de livre en atelier.

Le Syndicat National de l'Édition (2017) quant à lui, explique qu'il existe différentes étapes concernant la fabrication d'un livre papier. L'impression et le façonnage sont réalisés par des

prestataires extérieurs représentés majoritairement par les imprimeurs. Ces étapes contiennent des frais fixes (calage¹ en particulier) et des frais variables (papier).

Kloetzli (2016) propose une description de l'impression offset. Cela nécessite la fabrication de plaques en métal sur lesquelles sont gravés les textes et les images à imprimer, encrées par la suite. La presse offset est alimentée par un grand rouleau de papier appelé bobine. Ce type d'impression correspond à l'impression de masse pour une vitesse de production élevée. Kloetzli (2016) explique que l'impression numérique consiste à mettre en forme des textes numériques pour les reproduire directement à partir d'une imprimante laser ou jet d'encre. L'image est produite par un balayage d'un faisceau laser. La journaliste explique que la presse typographique (*letterpress*) requiert la fabrication de bande polymère. Le procédé consiste à imprimer des textes sur du papier en exerçant des pressions sur la feuille placée sur un ensemble de caractères en relief déjà encrés. Kloetzli explique que le choix de la technologie d'impression dépend du tirage. L'offset est performant sur des quantités importantes, contrairement à l'impression numérique plus adaptée à l'impression à la demande ou au petit tirage. Par rapport à la presse typographique, l'offset peut imprimer quatre couleurs plus rapidement.

Soual Laurent (2015) estime que les éditeurs et les libraires envisagent une forme hybride d'impression «le papier numérique». Selon lui, l'usage de l'impression numérique sur papier pour les ouvrages rares ou épuisés adressée à un public ciblé et spécialisé serait une solution intéressante. Bien que l'impression numérique soit contraignante avec son rapport au format (EPUB, PDF) qui doit garantir une qualité d'impression optimale, ce fonctionnement de fabrication hybride pourrait être exploité.

II. La fabrication : un défi économique.

Le Syndicat National de l'Édition (2017) explique que l'éditeur demande des devis concernant la fabrication du livre. Il existe plusieurs hypothèses de tirage. Dans le cas d'un tirage d'une dizaine à une centaine d'exemplaires pour les ouvrages spécialisés et retirages, l'impression numérique propose des solutions de prix différent de l'offset (prix de revient quasiment proportionnels).

Le prix de vente ainsi que le chiffre de tirage sont fixés par la direction. Ce prix de vente comprend le prix de revient (frais de création et de fabrication), les frais de promotions, les

¹ Le terme « calage » en imprimerie, désigne l'ensemble des étapes préparatoires à l'impression.

droits d'auteurs, mais également la vente qui peut être augmentée par les produits secondaires, les offres spéciales ou les cessions de droits.

À partir de là, les éléments économiques dégagés par les gestionnaires sont à confronter avec les éléments extérieurs fournis par le commercial. Le chiffre de tirage peut être ajusté tardivement, à l'inverse du prix du livre pour le public qui doit être annoncé au réseau de vente, approximativement trois mois avant la mise en vente.

Soual Laurent (2015) rappelle que la vocation première du format numérique est le contournement des contraintes logistiques (reproduction, transport) ainsi que la conservation du contenu.

En effet, le format XLM en est l'exemple, puisqu'il a été mis en place par les éditeurs scientifiques afin de réduire les coûts liés à la chaîne éditoriale.

III. Impression à la demande : vers l'arrêt du métier d'imprimeur.

Le Syndicat National de l'Édition (2017) mentionne que l'impression à la demande gagne du terrain depuis le progrès de l'impression numérique. En effet, l'impression à la demande est déclenchée dès que la commande du client est passée. Cela permet de répondre à la demande d'un titre en particulier.

Afin d'obtenir une meilleure compréhension de l'impact de l'imprimeur dans la fabrication du livre, Kloetzli (2016) précise que concernant la phase de prépresse, cela nécessite un savoir-faire humain. L'éditeur envoie les fichiers — PDF de couverture, comme PDF intérieur — à l'imprimerie. C'est l'imprimeur qui effectue le travail de mise en page et de réglages des couleurs. La réalisation de plaques de métal à partir des fichiers qui ont été manipulés, de placement sur les rotatives lui incombe également. L'imprimeur met ensuite la machine en marche, réalise le calage, fait coïncider le recto et le verso (pour éviter la transparence) et règle l'encrage (la répartition de l'encre). Enfin, il assemble les pages en un bloc intérieur. L'ensemble des pages est massicoté puis collé à la couverture. Dans le cas de l'impression numérique, le fichier est envoyé sur la machine. La journaliste (Kloetzli, 2016) dresse une liste non exhaustive des différentes techniques d'impressions comme la sérigraphie, le gaufrage, la dorure, le contrecollage et le rembordage.

Conclusion

Le Syndicat National de l'Édition (2017), Sophie Kloetzi (2016) et Soual Laurent (2015) partagent l'idée que la fabrication du livre est bouleversée par les innovations technologiques, notamment l'impression offset. L'enjeu concernant les étapes de fabrication du livre est avant tout économique. L'impression offset d'un ouvrage tiré à plusieurs exemplaires et mobilisant une diversité d'acteurs de la chaîne du livre peut adapter ses impressions à la demande. En ajustant ses paramètres de lecture au particulier, et en réalisant la fabrication par des machines, le numérique propose ainsi une offre économique basse. Pour autant, la fabrication numérique et la fabrication papier cherchent encore leur marque, car comme le rappelle Laurent Soual l'impression hybride du « papier numérique » est également envisagée.

Vous pouvez également lire :

- [L'édition](#)
- [La production : différentes formes de production dues aux nouvelles technologies](#)
- [La diffusion : la circulation des contenus.](#)



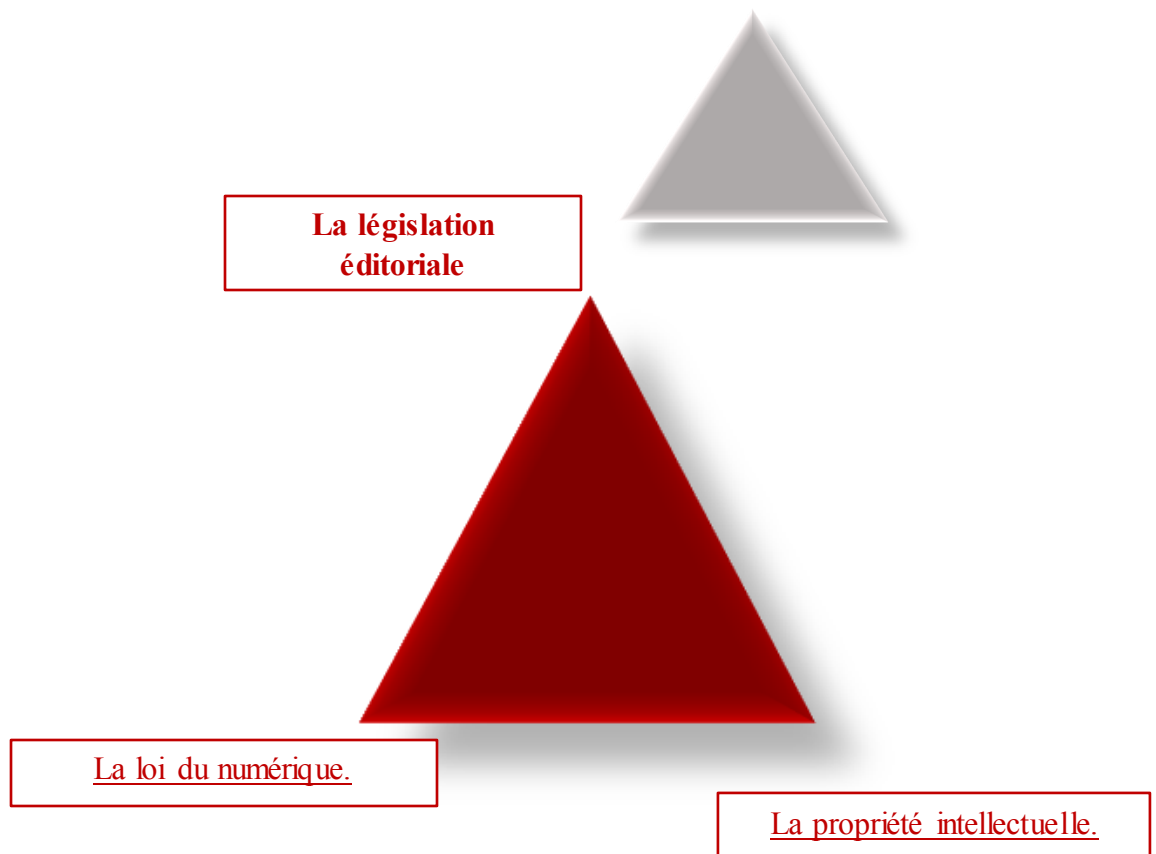
- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation.](#)

La législation éditoriale

Bienvenue dans le chapitre destiné à la « Législation éditoriale ».

Vous pouvez trouver des informations sur :

- La loi du numérique.
- La propriété intellectuelle.



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation.](#)

La loi du numérique

Table des matières du chapitre :

- La législation éditoriale

La loi du numérique.

La propriété intellectuelle.

La loi du numérique.

LOI n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique (JORF n° 0124 du 28 mai 2011). Consulté à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000024082056>

(Consulté le 10/06/2020)

L'Assemblée Nationale et le Sénat (2011) définissent dans l'article 1 le livre numérique comme étant un ouvrage écrit par une ou plusieurs personnes, pouvant avoir une forme numérique ou imprimée. Il peut être commercialisé sous sa forme imprimée par son contenu et sa composition, à l'exception des éléments propres à l'édition numérique.

Dans l'article 2, l'Assemblée Nationale et le Sénat (2011) décrètent qu'un prix de vente doit être fixé et communiqué au public lorsqu'un livre numérique est édité en France. Le prix peut être différent si l'ouvrage est inclus au sein d'une offre destinée à un usage collectif et proposée dans un but professionnel, de recherche ou d'enseignement supérieur. Cette décision s'applique dans le cadre des institutions publiques ou privées, en excluant la revente.

L'article 3 reprenant les conditions définies par l'article 2 précise que le prix de vente des offres de livres numériques doit être fixé pour les acheteurs situés en France.

L'Assemblée Nationale et le Sénat (2011) décrètent que les ventes à primes de livres numériques ne sont autorisées que si elles sont proposées par l'éditeur. Le prix doit être proposé simultanément et dans les mêmes conditions à l'ensemble des personnes.

Dans l'article 4, le contrat d'édition doit garantir une rémunération juste et équitable pour l'auteur. L'éditeur doit être explicite et transparent concernant le calcul de la rémunération du livre commercialisé de l'auteur.

La loi n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique de l'article 5 qui définit le calcul de la remise commerciale accordée aux personnes proposant des offres de livres numériques. Selon la promotion, la diffusion et l'action d'animation, de médiation et de conseiller auprès des lecteurs, l'éditeur tiendra compte des conditions qualitatives pour définir ladite remise.

L'Assemblée Nationale et le Sénat (2011) précisent par l'article 6 qu'une rémunération proportionnelle ou une rémunération forfaitaire accordée aux produits d'exploitations doit être définie dans le contrat d'édition.

L'article 7 rappelle qu'un décret détermine l'amende contraventionnelle dans le cas d'une infraction aux dispositions de la loi. Des agents sont habilités à rechercher et à constater ces infractions.

Concernant l'article 8, un comité constitué de deux députés et deux sénateurs nommés comme consultant du comité sont chargés de suivre la mise en œuvre de la loi. Avant le 31 juillet de chaque année, un rapport annuel sera présenté au Parlement afin de suivre l'évolution du marché du livre numérique. L'objectif est d'atteindre la diversité culturelle proposée par la loi.

Enfin, la LOI n° 2011-590 pose les premières recommandations concernant la publication des livres numériques.

En résumé : les idées principales de la loi du livre numérique

La loi du 26 mai 2011 pose les premières réglementations du livre numérique. L'article 1 construit la définition comme un ouvrage imprimé ou numérique écrit par une ou plusieurs personnes. Sa commercialisation peut prendre la forme imprimée dans le contenu sauf s'il contient des éléments propres à l'édition numérique.

La place de l'éditeur est importante puisqu'il est à l'origine du contrat d'édition. Ce contrat va établir une rémunération équitable pour l'auteur. L'éditeur propose les ventes à primes de livre, qui doivent être présentées simultanément et dans les mêmes conditions à l'ensemble des personnes. De plus, l'éditeur définit le calcul de la remise commerciale accordée aux personnes proposant des offres de livre : il sera défini en fonction de la promotion,

diffusion, action d'animation, de médiation et de conseiller auprès des lecteurs. Aussi, le contrat d'édition définit la rémunération forfaitaire ou proportionnelle accordée aux produits d'exploitations.

L'enjeu du prix du livre numérique est arrêté au sein de la loi n° 2011-590. Elle considère que le prix de vente doit être fixé et communiqué au public lorsqu'il est édité en France. Le prix peut varier au sein d'une offre, et il est fixé pour les acheteurs en France.

Enfin, une amende contraventionnelle est déterminée dans le cas d'une infraction aux dispositions de la loi. Concernant l'évolution, un comité constitué de deux députés et deux sénateurs sont chargés de suivre la mise en œuvre de la loi. Ils rendent un rapport avant le 31 juillet de chaque année au Parlement afin de suivre l'évolution du marché du livre numérique.

Vous pouvez également lire :

- [La propriété intellectuelle.](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation](#)

La propriété intellectuelle

Table des matières du chapitre :

- La législation éditoriale

La loi du numérique

La propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle.

Document 1 : Epron B. & Vitali-Rosati M., 2018, *L'édition à l'ère numérique*. La Découverte, pp. 21-27.

Document 2 : Collard Fabienne, Goethals Christophe, Wunderle Marcus, 2015 «Le livre », dans : Dossiers du CRISP. pp 25-30.

Document 3 : Syndication National de l'Édition, 2019, «accord auteurs-éditeurs du 21 mars 2013 », 3 juillet 2019. <https://www.sne.fr/editeur-et-auteur/accord-auteurs-editeurs-du-21-mars-2013/> (Consulté le 10/06/2020)

Epron B. & Vitali-Rosati M. (2018), Collard, Goethals, Wunderle (2015) et le Sne (2019), s'accordent sur la relation complexe et historique qui existe entre un auteur et son éditeur. Depuis l'invention de l'imprimerie, les auteurs accusent les éditeurs de vol ou de censure. Les éditeurs ont toujours eu une place centrale dans le chemin jusqu'à la publication, mais avec l'arrivée du web et du livre numérique ; les rôles changent. Pour que la relation auteur-éditeur continue, la législation doit être adaptée, un consensus doit être trouvé. Epron B. & Vitali-Rosati M. (2018), Collard, Goethals, Wunderle (2015) et le Sne (2019), vont tenter d'expliquer l'histoire et l'évolution des droits d'auteurs et d'éditeurs.

I. Législation

Epron et Vitali-Rosati (2018) soulignent l'importance du concept d'auteur et de son statut dans l'édition. Le «statut d'Anne», connu sous la dénomination *Copyright Act* de 1710, est le premier texte de loi qui vient du Parlement britannique. Il est considéré comme l'acte de naissance du droit d'auteur. Cette loi régit la publication et la republication de livre en limitant la copie et interdit la diffusion sans l'autorisation de l'auteur.

Avant le numérique, il existait deux interprétations de la notion de droit d'auteur : celle de l'Europe et celle des États-Unis. L'édition de texte est fondée sur trois principes. Epron et Vitali-Rosati (2018) distinguent plusieurs principes :

- Le principe de propriété — l'auteur est le propriétaire du contenu de son œuvre.
- Le principe de responsabilité — l'auteur est responsable moralement et légalement du contenu de son œuvre.
- Le principe de singularité — le contenu représente l'originalité de l'auteur.

Collard, Goethals et Wunderle (2015) partagent l'idée que la loi reconnaît plusieurs droits à tout créateur d'une œuvre originale. Ils ajoutent le droit de divulgation et de respect, et des droits de reproduction qui impliquent une autorisation de l'auteur, ainsi que des revenus sur ces exploitations.

Epron et Vitali-Rosati (2018) mentionnent que la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques établie en 1886 contient un accord ayant pour fonction de régler le droit d'auteur sur le plan international. Cela signifie que, dans chaque État signataire, les ouvrages étrangers bénéficient de la même protection que les ouvrages locaux.

De même, Collard, Goethals et Wunderle (2015) ainsi qu'Epron et Vitali-Rosati (2018) se rejoignent sur l'idée que la durée de protection des œuvres dans tous les pays de l'Union européenne prend fin soixante-dix ans après le décès de l'auteur. L'œuvre relève alors du domaine public et les ayant droits conservent un droit moral.

Quant au Syndicat National de l'Édition (2019), il complète les informations concernant la législation en signifiant que l'accord du 21 mars 2013 relatif au contrat d'édition à l'ère numérique a été transposé au sein du Code de la propriété littéraire et artistique par l'ordonnance du 12 novembre 2014.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 fait mention de nouvelles sanctions applicables dans les cas de défaut de paiement des droits d'auteurs. En effet, après les travaux de la Commission Spécialisée du Conseil supérieur de la propriété intellectuelle et artistique (CSPLA), un consensus entre les auteurs et les éditeurs sur l'adaptation des contrats d'édition à l'ère numérique est officiel. Ce consensus fait l'objet d'un accord entre le SNE (Syndicat National de l'Édition) et le CPE (Conseil Permanent des Écrivains) qui a été signé le 21 mars 2013.

II. Les droits d'auteurs et droits d'éditeurs

Le droit d'auteur structure les conditions d'existence des maisons. En effet, sans les droits d'auteurs Epron et Vitali-Rosati (2018) rappellent que le modèle économique ayant donné aux maisons d'édition une place centrale dans la production et la circulation des contenus ne pourrait exister. Cette relation auteur-éditeur est depuis toujours complexe.

Collard, Goethals et Wunderle (2015) partagent cette idée en expliquant que la relation entre un auteur et son éditeur est une relation contractuelle, philosophique et émotionnelle. En s'appuyant sur la forme d'une édition à compte d'éditeur, ils précisent que l'éditeur prend en charge les frais liés à la publication, la promotion et la diffusion du livre en contrepartie des droits d'éditions, que l'auteur cède. En reprenant les propos de la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia), ils démontrent que les propositions de contrat d'édition tentent souvent d'obtenir une universalité des droits d'exploitations.

Concernant les droits d'auteurs, les auteurs doivent déposer leur ouvrage auprès d'une société d'auteur (la Maison des auteurs ou la SABAM) avant même de se lancer dans la recherche d'un éditeur, afin d'assurer la paternité de l'ouvrage. Collard, Goethals et Wunderle, (2015) dressent une liste des sociétés de gestions de droit d'auteur qui représentent des partenaires intéressants pour assurer aux auteurs leurs droits.

La Maison des auteurs est une association sans but lucratif qui permet d'offrir aux auteurs, aux sociétés de gestion de droit et aux associations professionnelles un lieu de rendez-vous, de réunion ainsi qu'un espace pour établir leur bureau.

La SCAM, rassemble 40 000 membres dont elle protège, négocie, perçoit, gère et répartit les droits. La SCAM a conclu des accords de réciprocité des droits avec d'autres sociétés d'auteurs étrangères pour s'assurer de la représentation de ses membres dans d'autres pays.

La SABAM est une société belge privée de gestion collective des droits d'auteurs créée en 1992.

Concernant l'exploitation des droits, le Syndicat National de l'Édition (2019) précise qu'avec l'accord du 21 mars 2013 relatif au contrat d'édition à l'ère numérique les obligations d'exploitation permanente des droits dans l'imprimé et le numérique sont définies. Un consensus est établi par les auteurs et les éditeurs afin que la relation puisse perdurer.

Le non-respect des obligations permet à l'auteur de récupérer ses droits sur l'imprimé. L'éditeur a l'obligation de publier sous forme numérique l'œuvre dans un délai de 15 mois à compter de

sa remise par l'auteur, ou dans un délai de 3 ans à compter de la signature du contrat d'édition. L'éditeur n'a pas pour obligation de publier l'œuvre sous forme numérique avant la parution de l'imprimée. L'auteur dispose d'une faculté de résiliation du contrat une fois les 15 mois écoulés ou les 3 ans, par une simple notification adressée à l'éditeur après un délai de 2 ans et 3 mois à la remise du manuscrit ou 4 ans à la signature du contrat.

La rémunération de l'auteur dans l'univers du numérique est précisée sur un principe proportionnel pour les ventes à l'unité ainsi que pour la prise en compte globale des revenus générés par la diffusion de l'œuvre.

Concernant les prix de vente par abonnement, l'auteur sera rémunéré sur une base du prix payé par le public au prorata des consultations et téléchargements de l'œuvre.

Enfin, le Syndicat National de l'Édition (2019) informe que l'éditeur est tenu de fournir une information sur la disponibilité de l'ouvrage en impression unitaire à l'auteur. Aussi, l'auteur et l'éditeur peuvent décider de mettre fin au contrat d'édition sur le simple constat que le livre n'a plus de vie économique. Cette décision est possible après 4 ans de publication de l'œuvre ainsi que si les comptes font apparaître une absence totale d'exploitation du livre numérique ou imprimé durant 2 ans.

III. Le numérique

L'invention de l'imprimerie a soulevé une scission entre la séparation du contenu et de la circulation. En effet, Epron et Vitali-Rosati (2018) affirment que les innovations technologiques donnant lieu à la copie ont permis d'imprimer un même contenu à moindre coût et rapidement. Néanmoins, le travail de copiste met en avant la valeur du livre objet ainsi que son contenu.

Aussi, une difficulté théorique émerge dans la notion de droit d'auteur : l'auteur n'est pas propriétaire de l'objet livre — qui peut être commercialisé — mais de son contenu. L'émergence du numérique provoque des enjeux économiques et sociaux qui amènent à modifier la conception du droit d'auteur.

D'après Epron et Vitali-Rosati (2018), la convention de Berne met en lumière la manière dont le numérique crée un impact dans les lois sur les droits d'auteurs. En effet, l'accord établi était construit sur l'idée du livre physique. Or, avec la circulation numérique si un livre est mis en ligne sur un serveur au Québec, rien n'empêche un utilisateur étranger de le télécharger, même s'il est encore sous droit d'auteur en France.

Epron et Vitali-Rosati (2018) soulignent trois difficultés au droit d'auteur sur le Web. La première est la reconfiguration des frontières des circulations de contenus. La deuxième relève du coût quasiment nul de la production des objets numériques. Collard, Goethals et Wunderle (2015) constatent que généralement, la rémunération de l'auteur concernant la version d'un livre numérique est moindre. Ils estiment que le pourcentage revenant à l'auteur devrait être plus élevé — soit 25 % — étant donné le coût de production. La troisième concerne la surabondance de contenus — les informations sont innombrables, les lecteurs ont davantage besoin d'aide pour se repérer parmi les contenus existants, que de nouveaux contenus.

Le développement de l'édition numérique amène un besoin de nouveaux outils juridiques : besoins de contrôle des usages des fichiers numériques contenant les œuvres et besoins de contrôle de la diffusion des œuvres en réinsérant le pouvoir aux auteurs. Le Syndicat National de l'Édition (2019) affirme que le contrat d'édition unique comprenant deux parties distinctes permettrait de conforter une logique exploitable de l'ensemble imprimé et numérique d'un même document. Ce serait un moyen de reconnaître que droits imprimés et droits numériques sont distincts et obéissent à des dispositions autonomes.

Enfin, Epron et Vitali-Rosati (2018) dressent une liste des créations techniques pour contrôler les usages comme le DRM (*digital rights management*) ou MTP (mesure technique de protection). Les DRM sont des logiciels qui permettent aux éditeurs de définir avec précision les usages qu'ils souhaitent interdire ou autoriser. Par exemple, la possibilité d'imprimer, de copier ou d'accéder aux fichiers. Également l'outil *watermarking* (filigrane) permet une traçabilité des fichiers. De nouvelles propositions juridiques émergent avec notamment la licence *creative commons* en 2001 créée par le juriste américain Lawrence Lessig. Cette licence permet à l'auteur de définir les conditions d'usages ainsi que la réutilisation de ses œuvres. La licence CC0 (*creative commons zero*) permet à l'auteur de renoncer à ses droits, dans la limite du cadre législatif de chaque pays.

Conclusion

Epron et Vitali-Rosati (2018) et Collard, Goethals et Wunderle (2015) évoquent les fondements légaux concernant la propriété intellectuelle. Bien que Collard, Goethals et Wunderle (2015) insistent sur les droits d'auteurs et les droits d'éditeurs gérés par un contrat d'édition, le

Syndicat National de l'Édition (2019) continue d'adapter les contrats aux nouvelles législations. Les modifications juridiques concernant la propriété intellectuelle démontrent une nouvelle ère ainsi que la prise en compte du livre numérique.

Vous pouvez également lire :

- [La loi du numérique.](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation](#)

Le contexte

Bienvenue dans le chapitre destiné au « Contexte ».

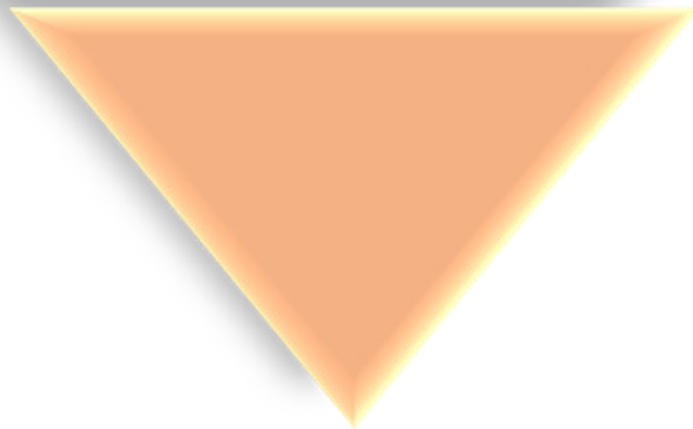
Vous pouvez trouver des informations sur :

- L'histoire du livre numérique.
- Le projet Gutenberg.

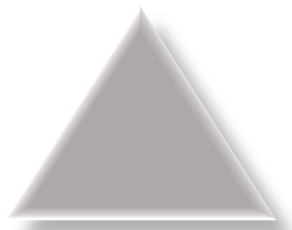


[L'histoire du livre numérique.](#)

[Le projet Gutenberg.](#)



Le contexte



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation](#)

L'histoire du livre numérique.

Table des matières du chapitre :

- Le contexte

L'histoire du livre numérique.

Le projet Gutenberg.

L'histoire du livre numérique.

Document 1 : Soual, L., 2015, « 1. Petite histoire du livre numérique », Le livre numérique en bibliothèque : état des lieux et perspectives. Éditions du Cercle de la Librairie, pp. 19-28.

Document 2 : Martin F., (2020) «Le livre numérique », dans : le site officiel de la Bibliothèque Nationale de France. Consulté sur le site : <http://classes.bnf.fr/livre/arret/histoire-du-livre/livre-numerique/01.htm>. (Consulté le 10/06/2020)

Soual (2015) et Martin (2020) partagent l'idée que la création et le développement du livre numérique sont intrinsèques à l'évolution du web. Effectivement, dès que le contexte numérique évolue, des innovations apparaissent. Cette expansion rapide laisse derrière elle quelques incompréhensions. Soual (2015) et Martin (2020) vont tenter de retracer l'histoire du livre numérique afin de dissiper les incompréhensions.

I. Évolution du contexte.

Soual (2015) et Martin (2020) évoquent l'histoire du livre numérique comme une corrélation à l'émergence du Web. Pour Martin (2020), le XXe siècle est marqué par les évolutions techniques de la micro-information. L'intégration des infrastructures techniques de réseau, ou de support de terminaux de communication ancre l'époque dans ce que l'on nomme « la société de l'information ». Le livre, symbole de la culture écrite et du savoir depuis des décennies, n'échappe pas aux modifications de la nouvelle société. Selon Martin (2020), la transposition de l'objet livre au passage dans le monde numérique est aussi révolutionnaire que l'invention du *codex* ou de l'imprimerie. Pour Soual (2015), l'histoire du livre numérique commence avec la dématérialisation de livres anciens, rares et précieux à des fins de conservations. Dans un esprit de préservation et d'archivage numérique, les livres les plus détériorés furent les premiers objets de numérisations. Soual (2015) souligne que les pouvoirs publics français soutiennent cette dynamique de sauvegarde numérique.

À la suite de cette forme de numérisation à des fins de conservations, le projet Gutenberg lancé par l'universitaire américain Michael Hart vient ajouter une nouvelle pièce à l'histoire du livre numérique. En effet, Soual (2015) souligne que l'universitaire a constitué une bibliothèque virtuelle de versions numériques de livres physiques. Bien que ce projet ait vu le jour un peu tôt, puisque le monde n'avait pas encore tout le potentiel numérique, le projet comptait en février 2015, 46 000 livres disponibles. Les principes fondamentaux du projet Gutenberg reposent sur le libre accès et le libre usage des ouvrages ainsi qu'une participation collaborative pour corriger les erreurs liées à la numérisation.

Soual (2015) pense que le développement du Web est consubstantiel de son appropriation par des acteurs et utilisateurs du Web ayant la volonté de casser les schémas classiques de l'accès à la connaissance. Avec le succès des ordinateurs, la baisse des coûts de numérisation, la diffusion de formats «universels» ou «standards» comme PDF ainsi que la facilité de partager et télécharger des fichiers numériques à partir d'un site web, de nombreux utilisateurs s'engageant dans le même esprit que le projet Gutenberg, ont proposé en accès libre de nombreux ouvrages numérisés — souvent, de manière illégale.

Puis, rapidement des sites web sont apparus en proposant des services de publication aux auteurs sans passer par les canaux classiques de l'édition.

La place de l'édition est centrale dans la construction d'un livre. L'édition numérique apporte une nouvelle dynamique elle a la volonté de contourner les systèmes ancestraux de l'édition souvent accusés de censure, d'étouffement à la créativité ou encore de rémunération aux dépens des auteurs a fait naître une nouvelle forme. Les acteurs du web ont offert la possibilité aux auteurs d'être publiés de manière simple et rapide avec une visibilité relative. L'offre des services payants est à moindre coût — voire gratuite —, pouvant rétribuer par de la publicité. Cette tendance a fondé deux catégories d'édition numérique :

- Le «Do It Yourself» (DIY) représentant des coopératives d'auteurs ayant recouru à des logiciels de type open source, comme le site publie.net ou jepublie.com.
- Des maisons d'édition exclusivement numériques (nommée «pure player») fonctionnant par exemple avec le partenariat des revendeurs en ligne, la publicité, le financement par les auteurs, le financement par les lecteurs.

Martin (2020) rappelle que la lecture du livre numérique dépend matériellement d'une interaction entre différentes couches matérielles et logicielles, mais aussi de différentes stratégies technologiques adoptées pour produire l'objet final (systèmes, formats, machines).

C'est-à-dire que les évolutions du contexte de naissance du livre numérique, par les différentes formes de diffusions et d'expansion du Web, convoquent des évolutions dans les supports de lecture, mais aussi du livre lui-même.

II. Évolution des supports et du contenu.

Selon l'auteur Martin (2020), l'évolution du contexte a entraîné une certaine ambiguïté attachée au symbolisme que représente le «livre» traditionnel : il peut être une désignation de l'œuvre elle-même, mais aussi se représenter matériellement. D'ailleurs, Martin (2020) évoque l'hésitation que rencontre le terme anglais «e-book» entre la désignation du support (livre numérique) et le contenu. Soual (2015), précise l'hésitation de Martin (2020) : le livre numérique, ou livre électronique, e-book ou encore livrel (selon les recommandations canadiennes) sont pour lui autant de termes marquant une confusion quant à la dénomination. Bien que l'anglicisme d'electronic book (e-book) soit plus répandu, la confusion persiste entre l'appareil qui permet de lire et le livre virtuel (le contenu).

Martin (2020) explique que le livre traditionnel revêt une organisation particulière du discours textuel d'après un modèle codifié par plusieurs siècles de travail éditorial : succession de pages reliées entre elles, division en chapitres, page de titre, table des matières, index. La construction du livre numérique, c'est-à-dire une œuvre textuelle sur des médias électroniques, ne subit pas de modification d'organisation. Le livre reste un symbole traditionnel, mais adapté à la nouvelle ère et aux nouveaux supports. Par exemple, dans un livre numérique, les pages d'un livre se tournent quand le lecteur clique sur l'écran.

Un livre numérique est un fichier informatique. Les informations immédiates dans un livre imprimé deviennent des informations hiérarchisées, organisées en fichiers sous le titre de «métadonnées». Martin (2020) explique que ces fiches ne sont pas immédiatement données à voir au lecteur à la différence du livre imprimé. La réalisation d'un document numérique nécessite des logiciels, une interface de codage en 0/1, regroupés en octets, puis encapsulés dans des formats de fichiers. Enfin, un logiciel d'édition lié au système d'exploitation de l'ordinateur interprète ces informations et réalise l'édition.

Martin (2020), explique qu'une lecture d'un livre numérique nécessite obligatoirement un choix de support de lecture. Les différents supports présentent des fonctionnalités différentes ; écran d'ordinateur, liseuses de livres électroniques, smartphones et tablettes multimédias. Peu adapté à la lecture d'un livre, l'écran d'ordinateur a la caractéristique principale de présenter une

verticalité de la page. Néanmoins, avec les modifications de la taille des écrans d'ordinateur, Martin (2020) estime que dans 64 % des cas c'est le support de lecture utilisé. Que ce soit par le fait que quasiment chaque foyer est équipé d'un ordinateur portable, ou qu'il occupe une place importante dans notre vie quotidienne, l'ordinateur reste un des supports les plus populaires en ce qui concerne la lecture de livre numérique. De plus, Martin (2020) souligne que les déclinaisons de formats comme les «ultra-portables», les «liseuses électronique», les «netbooks» ou les appareils hybrides entre le *netbook* et le *smartphone* ont l'avantage de réduire fortement la fatigue oculaire, ou de travailler sur une optimisation de la qualité des écrans.

Entre 2006 et 2007, des fabricants ont développé des appareils destinés uniquement à la lecture de livres numériques. Les «liseuses électroniques» comme le *Kindle* d'Amazon, le *Booken* de Cybook et le *Sony Reader* de Sony sont les plus répandus sur le marché actuel. Les avantages des liseuses sont qu'ils peuvent stocker entre 300 et 3500 titres, mais également qu'ils utilisent la technologie de l'*e-ink* (encre électronique) : faible consommation d'énergie électrique, absence de scintillement durant la lecture en plein soleil, souplesse et finesse du support proche du papier.

Soual (2015) précise qu'un choix de support est inévitable, mais qu'il existe une diversité de livre numérique due à son évolution dans l'histoire :

- Le livre homothétique est un livre numérique issu de la numérisation d'un livre physique.
- Le livre audio est développé avec les formats numériques du web. Il est décliné en livre numérique sonore.
- Le livre augmenté est un livre nativement numérique et conçu techniquement comme un livre homothétique. Néanmoins, il incorpore des éléments multimédias, ou des fonctions interactifs. Il est probable que d'ici quelque temps, le monde de l'édition et l'édition de jeux vidéo se rapprochent afin d'évoluer en forme scénaristique, où l'on travaille en équipe comme cela peut déjà être le cas dans les industries télévisuelles ou du jeu vidéo.
- Le livre numérique à imprimer est d'usage pour les éditeurs et libraires qui envisagent l'impression de certains ouvrages rares ou épuisés à destination d'un public ciblé et spécialisé.

Enfin, Martin (2020) évoque qu'au sein du marché numérique la concurrence est rude. Les liseuses sont confrontées aux appareils polyvalents, ou hybrides comme les tablettes multimédias ou les smartphones qui ne se limitent pas qu'à la stricte lecture du livre numérique. L'évolution est permanente, et un accord passé entre le constructeur Nintendo et l'éditeur Gallimard le prouve, puisqu'il serait bientôt question que les consoles de jeux vidéo portables deviennent un nouveau support de lecture.

Conclusion

Martin (2020) et Soual (2015) arrivent au consensus que l'histoire du livre numérique dépend de l'expansion du Web et de l'évolution de la diversité des supports de lecture. Le livre numérique tend encore à évoluer comme le prouve le livre augmenté ou l'accord entre Nintendo et Gallimard. Bien qu'une difficulté persiste pour la dénomination du livre numérique, les deux auteurs (Martin, 2020, et Soual, 2015) se rejoignent pour souligner la distinction entre le support de lecture et le contenu.

Vous pouvez également lire :

- [Le projet Gutenberg.](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation](#)

Le projet Gutenberg

Table des matières du chapitre :

- Le contexte

L'histoire du livre numérique.

Le projet Gutenberg.

Le projet Gutenberg.

Soual Laurent. (2015). *1. Petite histoire du livre numérique*. In : Le livre numérique en bibliothèque : état des lieux et perspectives. pp 19-28.

Michael Hart était un universitaire américain qui a lancé en 1971 le projet Gutenberg. Laurent Soual (2015), explique que le projet avait pour objectif la construction d'une bibliothèque virtuelle. Celle-ci serait composée de livres physiques numérisés, ainsi que de textes fournis du domaine public. Les ouvrages disponibles sont soit libres de droit dès leur parution, soit le sont devenus après expiration des droits ou bien l'auteur a donné l'autorisation de publication.

Le projet avait pour principe un libre accès et libre usage des ouvrages gratuitement pour les lecteurs. Une utilisation commerciale des livres était possible, mais devait mentionner le projet Gutenberg ainsi qu'une participation collective, à la correction liée aux erreurs de numérisation.

L'auteur (Soual, 2015) explique qu'au lancement du projet, les moyens informatiques étaient réduits, pourtant le concept de Michael Hart précurseur et visionnaire, atteignait les 46 000 livres en février 2015.

En 2000, le projet Gutenberg quitte la gérance de l'Université de l'Illinois et devient une association sans but lucratif.

Paradoxalement, l'ancienneté du projet est une explication à sa longévité dans l'édition Web. Les ouvrages étaient numérisés en ASCII, ils sont donc lisibles sur toutes les machines et ne dépendent pas d'une nouveauté de format. Laurent Soual (2015) précise que la lecture est inconfortable, mais des améliorations ont été ajoutées par des téléchargements en HTML qui facilitent la mise en page.

Avec son projet, Michael Hart marque l'histoire du livre numérique. Même si les principes de gratuité, de libre accès, libre usage et de collaboration entre les acteurs ne sont plus aussi primordiaux, notamment avec les modalités de rémunération de certains sites.

Enfin, certains moteurs de recherches perpétuent l'idéologie du Projet Gutenberg. Laurent Soual (2015) mentionne quelques sites proposant des offres gratuites de livres numériques (également libre de droits) comme GoogleBooks, Gallica et Wikisource « la bibliothèque libre ». L'auteur (2015) mentionne que le projet de la fondation Wikimedia donne accès à plus de 170 000 textes intégrés dans le domaine public.

Vous pouvez également lire :

- [L'histoire du livre numérique.](#)



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation](#)

Bibliographie

- ✚ Stephan V., « Communiqué de presse – 10^e édition du baromètre des usages du livre numérique », 6 mai 2020. Consulté sur le site : <https://www.sne.fr/actu/communiquede-presse-dixieme-edition-du-barometre-des-usages-du-livre-numerique/>

Résumé : Le communiqué de presse écrit par *Véronique Stephan* fait le point sur la situation en France de l'usage du livre numérique. Le communiqué s'appuie sur le baromètre des usages du livre numérique créé en 2012, qui a pour objectif d'observer les évolutions des usages. Cette enquête annuelle est coordonnée par les auteurs et les éditeurs associés de la Sofia.

Notons que ce sondage a été effectué avant la crise sanitaire covid-19. Un lecteur français possède personnellement de 220 à 260 livres imprimés, contre 90 à 120 livres numériques. Le livre numérique fonctionne à 33 % sur la fonction gratuite et légale, 30 % en téléchargement payé, 10 % en bibliothèque, 10 % de prêt entre particuliers. Quel que soit le support, il reste associé au plaisir.

Auteur : *Véronique Stéphan* est directrice de communication du Syndicat National de l'Édition. Le Sne est l'organe professionnel représentatif des éditeurs français. Il représente l'ensemble des secteurs éditoriaux et défend la liberté de publier, le droit d'auteur, le prix unique du livre, la diversité culturelle et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition.

- ✚ Epron B. & Vitali-Rosati M., 2018, *L'édition à l'ère numérique*. La Découverte, pp. 5-10.

Résumé : L'ère du numérique apporte un remodelage de l'ensemble du processus de production du savoir, de validation des contenus et de diffusion des connaissances. Face à de nouveaux outils et de nouvelles formes d'écritures, le monde de l'édition s'interroge sur l'avenir du livre. L'ouvrage est un état des lieux des modifications technologiques de l'édition, une observation empirique des pratiques et une analyse des stratégies mises en œuvre dans ce secteur.

Auteur : *Benoît Epron*, maître de conférences en science de l'information et de la communication et responsable du master Publication numérique à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Marcello Vitali-Rosati, professeur agrégé de littérature et culture numérique au département des littératures de langue française à l'Université de Montréal. Il est titulaire de la chaire de recherche du Canada sur les écritures numériques.

- ✚ Syndicat National de l'Édition, 2017, «Fabrication du livre ». Consulté sur le site : <https://www.sne.fr/realiser-un-livre/fabrication-du-livre/>

Résumé : La fabrication d'un livre imprimé correspond à un prix de revient (frais de création et de fabrication), des frais de promotion, des droits d'auteurs et des perspectives de ventes augmentées le cas échéant par des produits secondaires que sont les opérations spéciales et les cessions de droit.

Grâce au progrès de l'impression numérique, l'impression à la demande se développe de plus en plus, permettant de répondre exactement à la demande d'un titre donné, l'impression étant déclenchée dès lors que la commande client est passée.

Auteur : Le Syndicat National de l'Édition (**Sne**) est l'organe professionnel représentatif des éditeurs français. Il représente l'ensemble des secteurs éditoriaux et défend la liberté de publier, le droit d'auteur, le prix unique du livre, la diversité culturelle et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition.

- ✚ Kloetzli S., 2016, «Les étapes de la fabrication du livre ». Consulté sur le site : <https://www.actuallitte.com/article/monde-edition/les-etapes-de-la-fabrication-du-livre/65537>.

Résumé : Le reportage mentionne les différentes formes d'impressions : offset, numérique, typographique, lithographique, zincographie, algraphie. L'article recense également les différentes étapes de la fabrication du livre.

Auteur : Sophie Kloetzli, étudiante en lettre moderne appliquée à la Sorbonne, elle a déjà travaillé dans plusieurs maisons d'édition comme le Dilettante. Elle est journaliste pour le magazine ActuaLitté.

- ✚ Soual L., 2015, « 1. Petite histoire du livre numérique », dans : *Le livre numérique en bibliothèque : état des lieux et perspectives*. sous la direction de Soual Laurent. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, « Bibliothèques », p. 19-28.
Consulté sur le site : <https://www.cairn.info/le-livre-numerique-en-bibliotheque-et-a-t-des-lieux--9782765414773-page-19.htm>

Résumé : L'article de dix pages mentionne les différentes formes de livres numériques. Il retrace la naissance du livre par la numérisation ainsi que le projet Gutenberg. L'auteur intervient également sur la diffusion illégale et le piratage des livres numériques.

Auteur : *Laurent Soual* est titulaire du diplôme de conservateur de bibliothèque et d'un DESS d'Information Documentaire. Il est co-fondateur et consultant associé du cabinet de conseil doXulting (problématiques numériques des bibliothèques, musées, archives) créé en 2000.

- LOI n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique (JORF n° 0124 du 28 mai 2011). Consulté à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000024082056>

Résumé : La loi du 26 mai 2011 pose les premières réglementations du livre numérique. L'article 1 construit la définition comme un ouvrage imprimé ou numérique écrit par une ou plusieurs personnes. L'enjeu du prix du livre numérique est arrêté au sein de la loi n° 2011-590. Enfin, une amende contraventionnelle est déterminée dans le cas d'une infraction aux dispositions de la loi.

Auteur : L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi, le Président de la République Nicolas Sarkozy l'a promulgué.

- Collard Fabienne, Goethals Christophe, Wunderle Marcus, 2015 «Le livre », dans : Dossiers du CRISP. pp 25-30.

Résumé : Le dossier a pour objectif d'analyser la chaîne du livre en France, d'étudier ses logiques, décrire ses acteurs. Il est composé de quatre grandes parties : la création, l'édition, la commercialisation et la mise en valeur du livre.

Auteur : *Fabienne Collard*, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et chargée de recherche dans le secteur économie au CRISP.

Christophe Goethals travaille au centre de recherche et d'information sociopolitique au CRISP.

Marcus Wunderle, licencié en histoire et chargé de recherche dans le secteur économie au CRISP.

- Syndication National de l'Édition, 2019, «accord auteurs-éditeurs du 21 mars 2013 », 3 juillet 2019. Consulté sur le site : <https://www.sne.fr/editeur-et-auteur/accord-auteurs-editeurs-du-21-mars-2013/>

Résumé : L'accord du 21 mars 2013 sur le contrat d'édition à l'ère du numérique a été transposé dans le code de la propriété littéraire et artistique par une ordonnance du 12 novembre 2014.

L'article explique dans les grandes lignes l'accord historique auteur-éditeur relatif au contrat d'édition à l'ère du numérique signé par le Sne et le Conseil Permanent des Ecrivains (CPE).

Auteur : Le Syndicat National de l'Édition (Sne) est l'organe professionnel représentatif des éditeurs français. Il représente l'ensemble des secteurs éditoriaux et défend la liberté de publier, le droit d'auteur, le prix unique du livre, la diversité culturelle et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition.

- ✚ Martin F., (s. d.) «Le livre numérique », dans : le site officiel de la Bibliothèque Nationale de France. Consulté sur le site : <http://classes.bnf.fr/livre/arret/histoire-du-livre/livre-numerique/01.htm>

Résumé : Le conservateur en chef des bibliothèques explique comment le XXe siècle est marqué par les évolutions techniques de la micro-information. Il explique l'évolution du livre numérique, la distinction qui doit être faite entre le contenu et l'objet et son adaptation aux différents supports.

Auteur : *Frédéric Martin*, conservateur en chef des bibliothèques et Directeur du département Accueil, orientation, billetterie au sein de la Bibliothèque National de France.

- ✚ Solym, C., 2010, «Le projet Gutenberg et les langues » dans : ActuaLitté. Consulté sur le site : <https://www.actualitte.com/article/reportages/le-projet-gutenberg-et-les-langues/57784>

Résumé : Le journaliste écrit un dossier expliquant le projet Gutenberg, lancé par Michael Hart il y a 40 ans. L'objectif était de créer des versions électroniques gratuites d'œuvres littéraires et de les rendre accessibles dans le monde entier.

Auteur : *Clément Solym* est journaliste au sein du magazine ActuaLitté dans le domaine média et Higt-Tech.



- [La page d'accueil](#)
- [Le parcours de navigation](#)